

Company of Canada changeait de propriétaire, ce qui compromettrait les emplois des travailleurs canadiens, rien dans l'actuel projet de loi ne permet d'examiner cette acquisition de près, et cela du fait de lacunes sur le plan de l'organisation de la mesure à l'étude. Il y est question des succursales, mais non pas des filiales. Ce n'est là qu'un exemple des aspects techniques mais néanmoins importants qu'il conviendrait d'examiner de près avant que la Chambre ne soit appelée à se prononcer sur les modifications importantes qui ont été proposées.

Depuis septembre dernier, nous avons été saisis de plusieurs cas, celui par exemple de Black and Decker, de Mitel, et de Canadian Porcelain. Dans chacun de ces cas, le fait que les Canadiens puissent compter sur la protection de l'Agence d'examen de l'investissement étranger s'est révélé être un facteur important dans l'avenir économique du Canada. Le projet de loi a l'étude fera disparaître cette protection dont bénéficient beaucoup de travailleurs. C'est à cet égard qu'il est absolument ridicule de soutenir que la nouvelle mesure répond d'une certaine façon aux besoins du million et demi de chômeurs. En fait, ces gens sont menacés par les rationalisations qui auront lieu au fur et à mesure des acquisitions, chaque fois que les investisseurs étrangers quitteront le Canada, que les filiales fermeront leurs portes et que les succursales subiront une restructuration. Le ministre aura intérêt à se souvenir de notre discussion d'aujourd'hui le jour où les succursales canadiennes fermeront leurs portes et que l'on procèdera à la rationalisation associée au libre-échange en Amérique du Nord. Jour après jour, il verra tout ce que le projet de loi fait perdre aux travailleurs et aux collectivités du Canada.

Au soir des élections, nous nourissons un certain espoir. Mais voilà que, au lieu de l'espoir, nous éprouvons aujourd'hui une certaine honte pour ce gouvernement qui recourt à son grand pouvoir dans le but de limiter le débat. Nous décelons chez lui une certaine malhonnêteté du fait des arguments qu'il présente et qui ne conviennent à l'étape du rapport. Nous en sommes attristés. Le gouvernement a tous les pouvoirs sur la Chambre des communes. Il peut y faire ses quatre volontés. Toutefois, au nom de mon parti, je tiens à dire que c'est avec un sentiment de tristesse que nous déplorons l'arrogance du gouvernement. Son orgueil démesurée et sa volonté de faire prédominer ses politiques et ses convictions à l'exclusion des idées et de la collaboration des partis de l'opposition, défauts dont s'était rendu coupable le gouvernement défait lors des élections de septembre dernier.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur la motion proposant de limiter le débat sur ce projet de loi et répondre à quelques-unes des affirmations avancées par les deux intervenants précédents. La sincérité manifeste du député d'Essex-Windsor (M. Langdon), quoique bien souvent peu judicieuse, a suscité mon intérêt. Les observations du député de Winnipeg-Fort Garry se passent de commentaires, mais j'en parlerai plus tard.

Plusieurs raisons évidentes nous poussent à présenter cette motion qui tend à limiter le débat sur le projet de loi C-15. Les intervenants précédents ont parlé du temps qui a été consacré à discuter de la mesure. Comme l'a déjà rappelé le ministre de

Attribution de temps

l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), on y a investi, tant à la Chambre qu'au comité, près de 80 heures. Les Canadiens qui suivent nos délibérations se rendent bien compte de ce que l'on peut accomplir avec 80 heures de débat. Aussi bien à l'étape de la Chambre qu'à celle du comité, la participation au débat a été intense. Je signale en passant qu'un député de l'opposition a dit qu'on «étouffait» la voix des intervenants à l'étape du comité. Le comité a écouté 23 témoignages et le débat a duré 26 heures. En outre, 30 mémoires ont été présentés et 19 amendements ont été acceptés. Tous ces amendements, mémoires et témoignages ont porté sur l'ensemble ainsi que sur les différents aspects du projet de loi.

● (1140)

Comme le ministre l'a signalé, quelqu'un s'est demandé si on ne faisait pas d'obstruction à la volonté populaire. Le 4 septembre dernier, les Canadiens ont donné un mandat explicite au gouvernement ce qui était une façon d'exprimer bien des désirs et des aspirations. Ils attendaient du nouveau gouvernement des approches nouvelles et novatrices en matière d'économie. Le projet de loi fait la part des choses d'une façon très sensible et très juste entre le gouvernement, les Canadiens et les non-Canadiens qui veulent investir. Le grand nombre d'amendements inutilement proposés par l'opposition aurait rétabli l'AEIE et surtout contrecarré les vœux populaires.

Que souhaitaient les Canadiens le 4 septembre dernier, en matière d'investissements étrangers? Ils ont montré hors de tout doute qu'ils ne voulaient plus du type d'intervention pratiquée par l'ancien gouvernement. Les quelque 90 amendements présentés par l'opposition demandaient beaucoup plus que le simple rétablissement de l'AEIE. Jusqu'ici, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'opposition n'a cessé de répéter sans cesse les mêmes choses. En regardant les débats parlementaires télévisés, les Canadiens ont conclu que la Chambre des communes était devenue, hélas, une «immense parlote».

Pour sa part le NPD a adopté une doctrine et un point de vue qu'on pourrait qualifier d'irréaliste. Je me suis mis à l'écoute de ce qui se passe dans ma province, la Saskatchewan. Quand on a grandi dans la seule province qui pendant plus de 40 ans a été gouvernée par des néo-démocrates et des socialistes, on comprend vite dans quelle mesure ce parti veut que l'État intervienne dans nos vies.

C'est dommage que l'opposition soit intervenue aussi longtemps. Les libéraux sont intervenus 82 fois pour parler du projet de loi C-15. Les néo-démocrates pour leur part, 72 fois. Ce faisant, ils n'ont fait que reprendre sans cesse des modifications qui font perdre le temps des Canadiens qui regardent nos délibérations. Il arrive souvent que les débats à la Chambre soient comparés à une autoroute. Toutes sortes de mesures concernant les agriculteurs, les autochtones et d'autres Canadiens, font leur chemin dans les débats de la Chambre des communes. Or, nos débats sont accaparés par l'opposition dont les interventions et les propositions d'amendements sont si nombreuses qu'elles frisent le ridicule. Pour cette raison, les interventions à la Chambre des communes ne sont pas aussi sérieuses et aussi utiles qu'elles devraient l'être.